

**PRO  
SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE  
DEVELOPPEMENT**

**Lundi 02 Mars 2020**

**L'an deux mille vingt le 02 du mois de MARS  
À 10h30 heures s'est réuni le Comité Syndical  
du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
Dûment convoqué à l'hôtel Restaurant Le Rabelais,  
Salle Le Rabelais, 19 rue de l'Ouillette, 85200 FONTENAY LE COMTE**

**Ordre du jour :**

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 21 Janvier 2020
- 3) Approbation des sommes réservées aux dossiers ayant reçus un avis favorable lors des comités de Pilotage du FISAC
- 4) Adhésion Parlement Rural Français
- 5) Reconduction de la ligne de trésorerie
- 6) Lancement appel à candidature poste chargé (e) de Mission Leader
- 7) Questions diverses

**PRESENTS :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ALAIN BIENVENU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU LANGON
YVES BILLAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ
MICHEL BIRE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
JEAN-MICHEL LALERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
ALAIN REMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DES VELLUIRE SUR VENDEE
FRANCIS RIVIERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT CYR DES GATS
JEAN-PIERRE ROUX	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE L'HERMENAULT
MICHEL TAPON	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE, MAIRE DE SERIGNE
LESLIE GAILLARD	DELEGUEE SUPPLEANTE	CONSEILLERE MUNICIPALE DE FONTENAY LE COMTE
CLAUDINE PLAIRE	DELEGUEE SUPPLEANTE	CONSEILLERE MUNICIPAL DE FONTENAY-LE-COMTE
JACKY ROY	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE VOUVANT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

DANIEL DAVID	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BENET
STEPHANE GUILLON	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BOUILLE COURDAULT
ELISABETH LEBON	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT HILAIRE DES LOGES
PIERRE BERTRAND	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MAILLE
BERNARD BORDET	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU MAZEAU
DENIS LA MACHE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT SIGISMOND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

LOUIS-MARIE BRIFFAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BREUIL-BARRET
VALENTIN JOSSE	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, MAIRE DE MOILLERON SAINT GERMAIN

**Y ASSISTENT :**

MME KARINE GAUTREY, DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FONTENAY VENDEE  
MME SABRINA PHELIPEAU, CHARGÉE DE MISSION LEADER AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT.  
MME MARIE-PAULE RICHARD, SECRÉTAIRE DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUR VENDÉE DÉVELOPPEMENT

## 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Pierre BERTRAND Délégué Titulaire, Maire de MAILLE, et représentante de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise est désigné secrétaire de séance.

## 2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 JANVIER 2020

M. le Président demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 21 Janvier 2020.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DÉLIBÉRATION 20-04)

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 21 Janvier 2020.

## 3 – APPROBATION DES SOMMES RÉSERVÉES AUX DOSSIERS AYANT REÇUS UN AVIS FAVORABLE LORS DES COMITÉS DE PILOTAGE FISAC

En 2017, l'Etat a lancé un appel à projet pour des opérations collectives de soutien à l'investissement pour la modernisation et la mise en accessibilité des TPE. Il s'agit de demander une subvention globale pour aider les TPE en direct sur les projets d'investissement afin d'améliorer et de maintenir le tissu des entreprises artisanales, commerciales et de services de proximité à l'échelle du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement.

La candidature du Syndicat a été retenue, une convention a donc été signée entre l'Etat et SM Sud Vendée Développement le 30 Décembre 2018.

Plusieurs comités de Pilotage FISAC se sont tenus.

Lors de ces comités, plusieurs dossiers ont reçu un avis favorable, il est donc proposé aux membres du comité syndical de valider les sommes allouées.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		RAPPEL DU PROGRAMME			des devis déposés	subvention attribuée	comité de pilotage
Société	Commune d'implantation	Nature des dépenses	% de l'aide				
SARL ADOV	CHEFFOIS	AXE 3 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE	20%	15 079,00 €	3 015,80 €	28/11/2019	
CAVAVIN	FONTENAY LE COMTE	AXE 1 : MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION	20%	93 181,72 €	15 000,00 €	28/11/2019	
MAISON DAMOUR	POUILLE	AXE 1 : MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION AXE 3 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE	20%	77 053,80 €	15 000,00 €	28/11/2019	
ETABLISSEMENT CHABRUN	SAINT HILAIRE DES LOGES	AXE 1 : MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION	20%	18 587,00 €	3 717,40 €	28/11/2019	
CHARCUTERIE TRAITEUR BERTHOMÉ	BENET	AXE 1 : MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION	20%	94 071,16 €	15 000,00 €	21/01/2020	
SARL BIJOUTERIE MOREAU	FONTENAY LE COMTE	AXE 1 : MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION	20%	56 663,92 €	11 332,78 €	21/01/2020	
SARL PRÉZEAU MACONNERIE	MOUILLERON SAINT GERMAIN	AXE 1 : MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION	20%	34 262,17 €	6 852,40 €	21/01/2020	
ESTHÉTICIENNE LAURENCE ZEN BEAUTÉ	BENET	AXE 1 : MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION	20%	15 716,12 €	3 143,22 €	25/02/2020	
SARL BAUDRY NT	BENET	AXE 1 : MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION	20%	32 172,72 €	6 434,54 €	25/02/2020	
GRAIN DE MALICE	FONTENAY LE COMTE	AXE 1 : MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION	5%	47 437,06 €	2 371,85 €	25/02/2020	
SARL BOISSINOT FABIEN	MOUILLERON SAINT GERMAIN	AXE 1 : MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION AXE 3 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE	5% Acquisition de véhicule 20% Reste des dépenses	38 122,76 €	3 687,55 €	25/02/2020	
					<b>Total : 85 555,54€</b>		

**Le Président du Syndicat Mixte propose aux membres du Comité Syndical :**

- D'APPROUVER les attributions décidées par le Comité de Pilotage FISAC
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte Sud Vendée Développement à signer tous les documents y afférents.

**APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBÉRATION 20-05)

- D'APPROUVER les attributions décidées par le Comité de Pilotage FISAC
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte Sud Vendée Développement à signer tous les documents y afférents.

**4 - ADHÉSION PARLEMENT RURAL FRANÇAIS**

Le Parlement Rural Français dépend de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités. Celle-ci a pour objet de promouvoir et valoriser l'ensemble des territoires n'appartenant pas à une métropole. Elle travaille à renforcer la cohésion territoriale et sociale pour les citoyens qui y vivent ou qui veulent s'y installer, habiter, travailler, développer l'intelligence, l'innovation, la production de richesses et la solidarité.

L'association Nationale Nouvelles Ruralités est une association nationale pluraliste indépendante dont l'objet est centré sur l'avenir des territoires ruraux et non sur les institutions. Elle rassemble des élus politiques de tous horizons et

institutions et autant d'acteurs de la société civile, chefs d'entreprise, universitaires, développement local, responsables associatifs, citoyens.

Envoyé en préfecture le 09/03/2020  
Reçu en préfecture le 09/03/2020  
Affiché le 09/03/2020  
ID : 085-200000099-20200302-PV\_02032020-AU

L'adhésion est annuelle s'élève à 500€

**Le Président du Syndicat Mixte propose aux membres du Comité Syndical :**

- D'ADHERER à l'Association Parlement Rural Français
- D'INSCRIRE le montant de la cotisation au budget Primitif

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION 20-06)

- D'ADHERER à l'Association Parlement Rural Français
- D'INSCRIRE le montant de la cotisation au budget Primitif

**5 – RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE**

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie liés à des délais d'attentes de versement des subventions, notamment européennes et ainsi faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, il avait été validé en comité syndical du 31 Aout 2018, par délibération n°18.14 l'ouverture d'une ligne de trésorerie au Crédit Mutuel, celle-ci arrive à échéance le 28 février 2020. Elle peut être reconduite sous les conditions suivantes.

**Le Président du Syndicat propose aux membres du COMITÉ SYNDICAL :**

- DE VALIDER la reconduction de la ligne de trésorerie du Crédit mutuel ayant les caractéristiques suivantes :
  - Montant : 50 000 euros
  - Taux : 1.10% (basé sur l'EURIBOR)
  - Durée : 12 mois
- D'AUTORISER le Président à engager la négociation concernant le taux et designer tous documents y afférents
- DE PRENDRE l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances
- DE CONFERER toutes les délégations utiles au Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION 20-07)

- D'AUTORISER le Président à engager la négociation concernant le taux et designer tous documents y afférents
- DE PRENDRE l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances

- **DE CONFERER** toutes les délégations utiles au Président pour la réalisation des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de ceux qui y sont insérées.

## **6 – LANCEMENT APPEL A CANDIDATURE POSTE CHARGÉ (E) DE MISSION LEADER**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Lors du débat d'orientation budgétaire en date du 5 mars 2019, il a été acté la continuité du poste de chargé (e) de mission Leader. En effet, Sabrina PHELIPEAU occupe ce poste jusqu'au 31 mai 2020 sous contrat de droit privé d'un an. Le programme Leader est prolongé jusqu'en 2022, nous devons donc refaire un appel à candidature. (Fiche de poste en annexe)

Il convient donc de créer un emploi de Chargé (e) de mission Leader à temps complet.

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi de chargé de mission Leader, emploi permanent à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un agent relevant du grade de Rédacteur.

### Le Président du Syndicat propose aux membres du COMITÉ SYNDICAL :

- **DE CREER** l'emploi de Chargé de Mission Leader emploi(s) permanent(s) à temps complet, à compter du 01 Juin 2020, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade de Rédacteur.
- **DE PROCEDER** au recrutement d'un titulaire ou non titulaire
- **DE DONNER** délégation au Président, en cas d'échec de la procédure de recrutement selon les voies statutaires, pour procéder au recrutement d'un agent contractuel (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous actes y afférents.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION 20-08)

- **DE CREER** l'emploi de Chargé de Mission Leader emploi(s) permanent(s) à temps complet, à compter du 01 Juin 2020, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade de Rédacteur.
- **DE PROCEDER** au recrutement d'un titulaire ou non titulaire
- **DE DONNER** délégation au Président, en cas d'échec de la procédure de recrutement selon les voies statutaires, pour procéder au recrutement d'un agent contractuel (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous actes y afférents.



Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 085-200000099-20200302-PV\_02032020-AU

## 7 - QUESTIONS DIVERSES

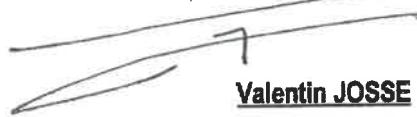
Pas de questions diverses soulevées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Fontenay le Comte

Le 02 Mars 2020

Le Président,



**Valentin JOSSE**